



G. MACON

1<sup>er</sup> Novembre 1930





Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice : 10620

CB : 5872



SHAS



0 000000 058728

à Monsieur Couat.

de la part de

EUGÈNE VIGNON

DIRECTEUR COMMERCIAL

DES IMPRIMERIES REUNIES DE SENLIS

ET DU "COURRIER DE L'OISE"

*Vous tout dévoué*

TÉLÉPH 4


11, PLACE HENRI IV  
SENLIS (OISE)



[REDACTED]

La dernière lettre de Monsieur MACON  
envoyée aux Imprimeries Réunies de Senlis  
le 31 Octobre 1930, veille de sa mort.

Également, dans cette même enveloppe le  
bon à tirer de la dernière feuille du volume  
des mémoires de la Société 1930-1931.

.....  
  
Remis par les Imprimeries Réunies de Senlis  
à la Société d'Histoire et d'Archéologie de  
Senlis, en respectueuse mémoire de Monsieur  
MACON, son ancien et dévoué Président  
regretté de tous.

[REDACTED]



à fixer

1930

Musée Condé  
Chantilly

31 octobre 1930

Mon cher Monsieur Vignon

Je vous renvoie le bon à fixer  
de "Mademoiselle de Sery" ; je vais rédiger la  
table. — Avez-vous le manuscrit du Docteur  
Bénard ? — Avez-vous compté à combien  
reviendra le volume ainsi composé ? J'aimo-  
rais le savoir, parce que si la dépense est  
au-dessous de nos prévisions, j'ajouterai  
un article de moi.

Votre bien dévoué

A. Maury



Monsieur

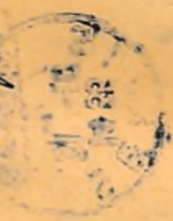
Mignon

Impasse des Roinies

9, place Henri IV

Senlis

(Aire)



21  
11/10/39

GENLIS  
SITE D'AP  
ET DE  
SOUVENIRS

GENLIS  
14 25  
31 10

GENLIS



bon à fixer  
Chm

19

## Mademoiselle de Séry

---

Charlotte-Élisabeth de Bavière, la Palatine, était une princesse vertueuse, mais insupportable, si l'on en juge par son portrait de Chantilly et par les racontars de Saint-Simon. Elle détestait Mme de Maintenon, car elle était vertueuse comme elle ; elle la traitait de vieille sorcière, et Mme de Maintenon lui rendait ses politesses. Elle détestait la cour, l'étiquette, et Louvois, qui avait fait brûler son Palatinat. Elle admirait profondément Louis XIV, son beau-frère. Elle était très allemande, ni belle ni gracieuse, mais elle avait de l'esprit et elle ne craignait pas le mot juste, dût la civilité en souffrir. Le ciel ne fut pas toujours sans nuages entre une telle mère et un fils dissolu comme le Régent. « Il m'aigrit, disait-elle, et me rend fâcheuse comme une punaise ». Un jour, pour le mieux giffler, elle sauta sur un tabouret, et cela en présence du Roi !

Elle avait cinq demoiselles d'honneur, dont la charmante Mlle de Gramont, qui s'efforçait d'adoucir les pointes d'une maîtresse qu'elle aimait pour son bon cœur. Elle tenait la main à leur sagesse, soupirait contre les tentations que n'empêchaient pas les *voiles de lin* d'un règne dont la fin ne devait pas lui apporter les consolations qu'elle en espérait.

Le 25 octobre 1700 Mlle de Loube, une de ses demoiselles d'honneur, et fille d'honneur bien entendu, cessa brusquement de l'être et dut prendre le chemin du couvent. Voilà Madame bien ennuyée : « Cette jeune personne était fort gaie et m'amusaît ». Mme de Ventadour lui proposa de la remplacer par une de ses parentes éloignées, Mlle de Séry, fille d'un attaché à l'ambassade de Hollande, M. Le Bel de la Boissière. Elle la dépeignit belle, douce, patiente, vertueuse, enfin propre à rem-

# Plattensammlung des 26. J.



plus une charge aussi redoutable. Native de Pont-Sainte-Maxence, elle tirait ce nom de Séry du fief de Séry-en-Brenouille, lequel, d'après les documents des archives de Chantilly, était ainsi nommé d'un Henri de Séry-en-Valois qui vivait au *xiv<sup>e</sup>* siècle, et dans le premier quart du *xv<sup>e</sup>*. Henri de Séry (Séry-Magneval) possédait des fiefs à Gigny, près Chavercy, au Plessis-Cornefroy, ce qui fait comme une marche échelonnée vers Pont-Sainte-Maxence (1).

Notre Mlle de Séry ne descendait pas de cette famille de Séry, qui s'éteignit au cours du *xv<sup>e</sup>* siècle ; mais le fief de Brenouille garda le vieux nom, qui fut porté par ceux qui l'acquirent ensuite, et surtout par les Le Bel.

De fait, Louise-Victoire-Marie-Madeleine Le Bel de La Boissière de Séry était fort jolie. Élevée à Gomerfontaine, où sa tante était nonne, elle présentait l'agréable mélange des grâces et des mérites sans lesquels il n'y a pas de vertu ; et la princesse Palatine tenait beaucoup à la vertu. Elle avait de la prudence, de la modestie, de la pudeur ; enfin elle était charmante. On l'agréa, elle sut plaire ; Madame se rajeunissait de sa jeunesse et riait de sa bonne humeur. Son air vif, mutin, capricieux, savait ne pas encourager le badinage osé ; les railleurs et les chansons durent, malgré l'envie, lui en rendre l'hommage.

Son nom patronymique de Le Bel a été porté, dès le *xiv<sup>e</sup>* siècle, par une importante famille répandue en Chamblois, et fixée à Beaumont, à Neuilly-en-Thelle, à Creil et à Senlis. Toutes les généalogies qu'on en a dressées sont si manifestement enta-

---

(1) Nous devons tous ces renseignements à l'obligeance habituelle de M. Gustave Macon. Dans les aveux de Pont-Sainte-Maxence rendus au Roi à cause de son château de Creil par son maître d'hôtel Gilles Mallet et sa veuve Nicole de Chambly de 1378 à 1444, on relève « un fief à Brenouille tenu par Soullart de Séry » (Soullart était le surnom de Henri de Séry). A la date du 23 juillet 1380, « Henry de Séry, dit Soullart », possède un fief à Gigny près Chavercy ; il en détient un autre au Plessis-Cornefroy en 1402. Au milieu du *xv<sup>e</sup>* siècle, on trouve dans l'héritage de Soullart deux sœurs Séry, peut-être ses filles ; l'une, Perrette, est la femme de Richard du Bus en 1450 ; l'autre, Guillemette, est mentionnée en 1454 comme veuve de Jean Loir, dit de l'Espine, mère de Pierre Raoulin Loir.



chées de supercherie qu'il a été difficile d'y voir clair, notamment celle que d'Hozier eut à confectionner pour la belle suivante. Notre confrère M. Laurain, archiviste départemental de la Mayenne, mais originaire de l'Oise, m'a versé beaucoup de lumières en plusieurs points, ce qui a par contraste épaissi l'obscurité en plusieurs autres; il a tout spécialement étudié les archives de Brenouille pour la publication d'un travail sur *les Pierres tombales des Le Bel à Brenouille*; le résultat de ses recherches contredit d'Hozier d'une manière parfois flagrante.

Le premier ancêtre cité par d'Hozier est Claude Le Bel en 1443, seigneur de Fresnoy, d'où Noël Le Bel, seigneur de Fresnoy et du fief de Sailly à Creil, anobli par acte royal de 1493, grenetier du Roi à Creil, vivant à Senlis. — Pour l'anoblissement, il n'y a aucune mention dans un recueil qui ne prête pas à suspicion. Nous dirons simplement avec M. Laurain que beaucoup de familles picardes et mancelles, pour ne citer que deux provinces, produisaient des lettres d'anoblissement quand elles étaient arrivées aux honneurs, et d'Hozier les entérinait avec empressement, même quand il avait aidé à les fabriquer. Il est certain par ailleurs que les Le Bel ont été nobles au xvi<sup>e</sup> siècle : le 19 novembre 1541, Nicole et Étienne Le Bel ajournaient les gouverneurs de Senlis devant les généraux des Aides de Paris sur l'entérinement des lettres de Chancellerie à fin d'exemption de taille. Il ne faut pas oublier non plus que la possession d'un fief noble pendant trois générations assurait la noblesse. Or, nous connaissons un fief noble, celui de Sailly à Creil, acheté au xv<sup>e</sup> siècle par « Noël Le Bel, premier grenetier du grenier à sel de Creil en 1487 ». D'autre part, le fief de la Boissière à Brenouille fut acquis par Nicole Le Bel en 1540.

Évitons de nous égarer dans le méandre des nombreuses branches de la famille Le Bel, et suivons la descendance de ce Nicole, par laquelle nous arrivons à notre héroïne. Les textes donnent sur lui quelques indications précises. Avocat à Senlis, il était assez prisé de ses concitoyens pour avoir été élu un des gouverneurs de Senlis en 1523, mandat qui lui fut renouvelé dix



ans plus tard. Il mourut en 1555 et laissa d'Anne de Barthélemy, sa femme, plusieurs enfants, dont l'ainé, Philippe, seigneur de La Boissière, fut conseiller au présidial de Senlis ; il vivait encore en 1577.

On lui sait un fils, Philippe Le Bel, seigneur de La Boissière, maître des eaux et forêts de Senlis et major de Bouteville. C'est l'arrière-grand-père de Mlle de Séry. Héritier des fiefs de la grande et de la petite Boissière, il agrandit son domaine en y ajoutant successivement les fiefs de Mauvinet-Longuédu, de Mauvinet-Paillard, de la Montagne, de Sermoise, et de la marie de Brenouille. Il épousa Elisabeth Lièvre et mourut entre 1623 et 1627.

son fils Louis Le Bel de La Boissière, seigneur de Brenouille, maréchal des camps et armées, lui succéda dans ses diverses possessions. C'est lui qui fit entrer le fief de Séry dans la famille Le Bel, par suite d'un échange fait le 12 octobre 1627 avec Antoine Richer, fils de Rieul Richer et d'Anne Brillard, fille et héritière de Pierre Brillard ; le fief est dit alors relever d'Isaac de Madaillan et de Jean de Pippemont à cause de leur fief et seigneurie de Mesnil-lez-Pont- (Sainte-Maxence). Louis Le Bel épousa Louise de La Mothe-Houdancourt, qui lui donna quatre enfants : Louis, seigneur de Brenouille, mort sans alliance ; Daniel, qui fut tué à la bataille de Saint-Denis ; un autre Daniel, qui suit ; et une fille qui fut religieuse à Gomerfontaine, puis abbesse de la Croix, près de Chaumont-en-Vexin.

Daniel Le Bel de La Boissière s'était fait d'église, mais après la mort de son aîné (1) il se maria avec Anne de Masparault, et après le décès de celle-ci survenu en 1682 il convola en secondes noces avec Geneviève-Antoinette du Cerceau. Attaché en 1700 à l'ambassade de Hollande, il mourut à Brenouille le 29 mai 1716. D'Hoëzier assure qu'il n'eut pas d'enfants du premier

---

(1) Celui-ci avait reçu la Boissière en donation maternelle par acte du 19 novembre 1676. [Etude Richard à Pont-Sainte-Maxence, communiqué par M. Laurain]. Ce fief passa par la suite à son frère puîné par héritage et succession naturelle.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible text in the middle section of the page.



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or concluding paragraph.

lit (1), et qu'il eut du second (2) N... mariée avec le sieur du Tilly, près de Dreux, et Louise Victoire [Mlle de Séry].

En 1702, l'aimable demoiselle d'atours tenait son emploi depuis deux ans à la satisfaction absolue de sa maîtresse. La Palatine ne cessait de se féliciter de l'avoir auprès d'elle, et elle la défendait vertement contre la seule personne qui se permit de l'attaquer, à savoir son propre fils, le futur régent. Un matin où Mlle de Séry se trouva sérieusement indisposée, la princesse (un xieuso dépêcha son propre médecin. Il examina la malade, et conseilla à Madame d'appeler plutôt son accoucheur. Huit jours après, Madame devait se rendre à l'évidence que si Mlle de Séry était mère d'un petit garçon, elle-même, Charlotte de Bavière, en était la grand-mère, le père n'étant autre que celui-là seul qui se permettait de railler la vertu de la petite demoiselle d'atours.

Dans sa colère la Palatine chassa, non seulement la coupable, mais encore ses quatre collègues. Au fond, supportant mal cette petite cour, elle fut ravie de s'en débarrasser. On maria la pauvre Gramont à Lord Stafford et Madame, enfin délivrée d'un entourage qui lui pesait, commença, et pour plusieurs années, à se plaindre d'avoir perdu « de si charmantes filles d'honneur auxquelles elle tenait tant ». Son fils lui donna au moins la consolation de maintenir Mlle de Séry à la Cour, sous le titre de dame de la duchesse d'Orléans, au Palais-Royal.

---

(1) M. Laurain affirme, d'après ses notes personnelles, que Mlle de Séry est au contraire l'aînée du premier lit, si l'on s'en rapporte à la *Gazette de France* qui lui donne 67 ans à sa mort survenue le 4 mars 1748.

Néanmoins, l'acte de mariage de sa sœur, 16 juin 1701, dit que Mlle de Séry habite avec Geneviève-Antoinette du Cerceau, sa mère. Faut-il laisser à ce mot sa valeur absolue ?

(2) M. Laurain croit qu'il eut deux autres filles de son second mariage et que celles-ci sont les enfants de Anne de Masparault. D'après lui, Mlle de Séry serait l'aînée, d'après d'Hozier elle aurait été la cadette.

C'est à ses filles du second lit que Daniel de La Boissière aurait laissé la seigneurie de Brenouille, que leur tuteur vendait le 17 mars 1714 à Marie-Anne l'estard de Beaucourt, dame de Verderonne,

Dans l'acte de mariage de Mme du Tilly, âgée de 22 ans en 1704, on remarque qu'il n'est pas question de la présence de ces deux autres filles. Pour ma part, je me séparerais volontiers de M. Laurain sur la question de leur existence et me rangerais plutôt à l'avis de d'Hozier.



On remarque l'extrême discrétion des mémoires sur l'aventure ; il semble bien qu'il se soit agi d'une simple idylle, très cachée, et que la pauvre Séry n'ait pas fourni d'autre grief à la malignité. C'était, comme dit plus tard Chamfort d'une autre demoiselle dans le même cas, « une personne charmante et qui vit le plus honnêtement possible en dehors du mariage et du célibat ».

On s'étonna de la constance du duc et de l'amour qu'il avouait pour la belle en la retenant ouvertement auprès de lui. Il est certain qu'il éprouva un sentiment profond. Alors que la beauté ou l'éclat de la Desmares, de Mlle de la Maissonnière, de tant d'autres avant et après celles-là, n'avait pu le fixer, l'esprit doux et la vraie tendresse de Mlle de Séry le retinrent, et il faut supposer à cette jeune fille beaucoup de grâce pour avoir su toucher un cœur déjà si blasé. Il fut amoureux à en rimer (1). Le petit garçon mourut, mais il en vint un autre, et le duc, qui s'attachait de plus en plus à sa maîtresse, consentit à le légitimer (2). La Séry était devenue impérieuse et le faisait sentir ; son amant n'en était que plus amoureux et soumis. C'est alors que ce grand politique et cet esprit extrêmement cultivé commença malheureusement d'être atteint de cette vanité du vice,

---

(1) On trouve dans Maurepas des vers " Pour Mademoiselle de Séry, par M. le duc d'Orléans " :

Tircis me disait un jour  
Je ne connais pas l'amour  
Sans vous, Philis, je vous le jure,  
Sans vous, Philis.

Quand on a dépeint la beauté  
On n'a jamais représenté,  
Que vous, Philis.

Je ne demande aucun emploi,  
Je ne voudrais point être roi,  
Sans vous, Philis, etc.

Il y en a comme ça une trentaine de strophes, et La Place assure que le duc se rendit coupable de beaucoup d'autres poèmes encore.

(2) De ses bâtards, deux autres seulement furent légitimés : le futur archevêque de Cambrai, qu'il eut de la danseuse Florence, et Madame de Ségur, fille de la comédienne Desmares. Le fils de Mlle de Séry, dit « le Chevalier d'Orléans », entra dans les Ordres ; il fut grand prieur de l'Ordre de Malte en Franco, abbé d'Hauvillers et général des galères. Il mourut très jeune, en 1749, dans une austère dévotion.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, likely the primary content of the document.



Bottom section of faint, illegible text, possibly a signature block or concluding remarks.

de cette forfanterie de la débauche, qui le fit si ravi par exemple qu'après la deuxième bataille d'Hochstædt on le chansonna comme il suit :

Tout un peuple alarmé n'a plus qu'une espérance,  
Prince, à mille plaisirs livre tes jeunes ans,  
Reçois plus que jamais la Séry, la Florence,  
Dans l'état où l'Anglais vient de mettre la France,  
On ne peut trop avoir de bâtards d'Orléans.

L'empire de Louise-Victoire Le Bel de la Boissière fut bientôt complet. Madame de Caylus écrit que le duc poussa la faiblesse jusqu'à en faire une amie de sa fille. Madame de Ventadour (1) se vanta d'être sa lointaine cousine et risqua, en affichant son amitié, de compromettre une réputation de vertu intransigeante qu'elle avait eu beaucoup de mal à régénérer. Saint-Simon assure même qu'elle lui servit un jour de paravent contre une médisance qui ne l'avait pas épargnée.

Quelques pages plus loin, le même Saint-Simon parle d'une ambition qu'eut alors Mlle de Séry: « Elle ne se contenta pas de  
« la légitimation (2) ; elle trouva indécent d'être publiquement  
« mère et de s'appeler Mademoiselle. Nul exemple pour lui  
« donner le nom de Madame ; c'était un honneur réservé aux  
« filles de France, aux filles duchesses femelles, et depuis l'in-  
« tervention de Louis XIII pour Mademoiselle d'Hautefort, aux  
« filles dames d'atours. Ces obstacles n'arrêtèrent ni la maî-  
« tresse ni son amant ; il lui fit don de la terre d'Argenton et  
« força la complaisance du Roi (quoiqu'avec beaucoup de peine,  
« car la demoiselle avait été incapable de fournir une autre  
« preuve de noblesse que la coutume et l'usage (3) /d'accorder  
« des lettres patentes portant permission à Mademoiselle de  
« Séry de prendre le nom de Madame et de comtesse d'Ar-  
« genton. Cela était inouï. On craignit les difficultés de l'enre-  
« gistrement. M. le duc d'Orléans, prêt à partir (4) et accablé

(1) Elle était née Charlotte-Eléonore de La Mothe-Houdancourt, d'une famille picarde des environs d'Estrées-Saint-Denis. Cf : chanoine Morel. La seigneurie d'Houdancourt. Mémoires de la Société Historique de Compiègne, 1876 et suiv.

(2) Du deuxième fils.

(3) Ce qui explique la généalogie embrouillée fournie par d'Hozier.

(4) Pour l'Italie.



« d'affaires, alla lui-même chez le Premier Président et chez le Procureur Général, et l'enregistrement fut fait ».

Cette fois on cria beaucoup, et la démarche de la Séry paraît avoir été maladroite, car c'est dès lors que le duc d'Orléans commença à se lasser de cet amour si profond, mais si uni, plus rangé qu'un mariage, monotone comme une grand'route. Il n'était pas encore ce fanfaron d'infidélité que certains historiens peignent avec une indignation vertueuse et fautive (trop heureux qu'ils sont de dire du mal d'un prince, et oublieux des singulières vertus politiques du duc, sans qui la minorité de Louis XV aurait été une des périodes les plus dangereuses de notre histoire), mais déjà il s'ennuyait auprès de cette amante tendre et tyrannique, il baillait un amour qu'elle savourait encore avec bonheur.

L'amitié le portait à dissimuler, pour ne pas chagriner sa maîtresse. Il était parvenu à ce tournant de la vie qui devait marquer son existence d'un caractère définitif. Son immense curiosité d'esprit s'affirmait et aussi cette irrégion foncière qui n'allait pas sans des dispositions superstitieuses qu'on s'étonne de rencontrer parfois chez les sceptiques. « Il était curieux de toutes sortes d'arts et de sciences, et avec infiniment d'esprit avait eu toute sa vie une faiblesse si commune à la cour des enfants d'Henri II, que Catherine de Médicis avait, entre autres maux, apportée d'Italie. Il avait, tant qu'il avait pu, cherché à voir le diable, sans y avoir pu parvenir à ce qu'il m'a souvent dit, et à voir des choses extraordinaires et à savoir l'avenir (1) ». Mademoiselle de Séry, qui avait mieux qu'un penchant pour les choses occultes, poussa tant qu'elle put son amant dans cette voie et favorisa de toute son influence sa soif pour le merveilleux ; on les vit avec le duc de Mirepoix et le comte de Boulainvillers (dont on n'a jamais su s'il fut un génie ou un toqué) faire des incantations cabalistiques dans les carrières de Vanves et de Vaugirard.

Un événement fortuit mit aux mains de la nouvelle comtesse une arme précieuse : « La Séry avait une petite fille chez elle de huit ou neuf ans, qui y était née et n'en était jamais sortie,

---

(1) Saint-Simon.



et qui avait l'ignorance et la simplicité de cet âge et de cette éducation. Entre autres fripes de curiosités cachées, dont M. le duc d'Orléans avait beaucoup vu en sa vie, on en produisit un certain physicien chez sa maîtresse, qui prétendit faire voir dans un verre rempli d'eau tout ce qu'on voudrait savoir; il demanda quelqu'un de jeune et d'innocent pour y regarder, et cette petite fille s'y trouva propre. Ils s'amuserent donc à vouloir savoir ce qui se passait alors même dans des lieux éloignés. Cet homme prononçait tout bas quelque chose sur ce verre rempli d'eau, et aussitôt en y regardant la petite fille voyait et redisait ce qu'elle voyait à mesure. Les duperies que M. le duc d'Orléans avait souvent essayées l'engagèrent à une épreuve qui pût le rassurer. Il ordonna tout bas à un de ses gens, à l'oreille, d'aller sur le champ à quatre pas de là chez Madame de Nancre, de bien examiner ce qui y était, ce qui s'y faisait, la position et l'ameublement de la chambre, et la situation de tout ce qui s'y passait, et sans perdre un moment ni parler à personne, de le lui venir dire à l'oreille. En un tournemain la commission fut exécutée sans que personne se fût aperçu de ce que c'était, et la petite fille toujours dans la chambre. Dès que M. le duc d'Orléans fut instruit, il dit à la petite fille de regarder dans le verre qui était chez Madame de Nancre et ce qui s'y passait; aussitôt elle leur raconta mot pour mot tout ce qu'y avait vu celui que M. le duc d'Orléans y avait envoyé: la description des visages, des figures, des vêtements, des gens qui y étaient, leur situation dans la chambre, les gens qui jouaient à deux tables différentes, ceux qui regardaient ou qui causaient, assis ou debout, la disposition des meubles, en un mot, tout. Dans l'instant, M. le duc d'Orléans y envoya Nancre, qui rapporta avoir tout trouvé comme la petite fille l'avait dit, et comme le valet qui y avait été d'abord l'avait rapporté à l'oreille de M. le duc d'Orléans.

« Encouragé par l'exactitude de ce que la petite fille avait vu dans la chambre de Madame de Nancre, le duc voulut savoir quelque chose de plus grave et qui le tourmentait particulièrement: ce qui se passerait à la mort du Roi, mais sans en rechercher le temps, qui ne se pouvait voir dans ce verre. Il le demanda donc tout de suite à la petite fille, qui n'avait jamais



qui parla de Versailles, ni vu personne que lui de la Cour. Elle regarda et leur expliqua longuement tout ce qu'elle voyait. Elle fit avec justesse la description de la chambre du Roi à Versailles et de l'ameublement qui s'y trouva, en effet, à sa mort. Elle le dépeignit parfaitement dans son lit, et ceux qui étaient debout auprès de lui ou dans la chambre, dont un petit enfant avec le collier de l'Ordre tenu par Madame de Ventadour, sur laquelle elle s'écria parce qu'elle l'avait vue chez Mlle de Séry. Elle leur y fit connaître Madame de Maintenon, la figure singulièrement reconnaissable de l'agon, Madame (1), Madame la duchesse d'Orléans, Madame la princesse de Conti, et elle s'écria encore sur M. le duc d'Orléans. En un mot, elle leur fit connaître qu'elle voyait là des princes et des domestiques, seigneurs ou valets. Quand elle eut tout dit, M. le duc d'Orléans, surpris qu'elle ne leur eût point fait connaître Monseigneur le duc de Bourgogne, ni M. le duc de Berry, lui demanda si elle ne voyait point des figures de telle ou telle façon. Elle répéta constamment que non et répéta celles qu'elle voyait. C'est ce que M. le duc d'Orléans ne pouvait comprendre, et dont il s'étonna fort avec moi, et en rechercha vainement la raison. L'événement l'expliqua. On était alors en 1706. Tous quatre étaient alors pleins de vie et de santé, et tous quatre étaient morts avant le Roi. Ce fut la même chose de M. le prince, de M. le duc et de M. le prince de Conti, qu'elle ne vit point, et vit les enfants des deux derniers, M. du Maine, les siens, et M. le comte de Toulouse; mais jusqu'à l'événement cela demeura dans l'obscurité.

« Cette curiosité achevée. M. le duc d'Orléans voulut savoir ce qu'il deviendrait; alors, ce ne fut plus dans le verre. L'homme qui était là lui offrit de le lui montrer comme peint sur la muraille de la chambre, pourvu qu'il n'eût point peur de s'y voir, et au bout d'un quart d'heure de simagrées, devant eux tous, la figure de M. le duc d'Orléans, vêtu comme il était alors, parut sur la muraille comme en peinture avec une couronne

---

(1) La Palatine.



fermée sur la tête. Elle n'était ni de France, ni d'Espagne, ni d'Angleterre, ni impériale. M. le duc d'Orléans, qui la considéra de tous ses yeux, ne put jamais la deviner ; il n'en avait jamais vu de semblable ; elle n'avait que quatre cercles et rien au sommet ; cette couronne lui couvrait la tête. Il était assurément alors bien éloigné d'être régent du royaume et de l'imaginer. C'était peut-être ce que cette couronne singulière lui annonçait ». Et Saint-Simon ajoute : « Tout cela s'est passé à Paris, chez Mlle de Séry, sa maîtresse, en présence de leur plus étroit intrinsèque, la veille du jour qu'il me le raconta, et je l'ai trouvé si extraordinaire, que je lui ai donné place ici, non pour l'approuver, mais pour le rendre. »

Plus tard, dit Boisjourdain, on découvrit dans tout ceci l'ingénieux artifice d'un système d'excitation prémédité par une femme ambitieuse et éprise, pour le compte de son amant, de gloire et de grandeur.

Sur ces entrefaites, le duc partit pour l'Italie, guerroyer et creuser à loisir l'oracle mystérieux. Il se battit avec plus de vaillance que de bonheur, et quand ses troupes prirent leurs quartiers d'hiver, il revint à Versailles. Le 26 octobre il arriva à Grenoble ; deux dames demandèrent à être reçues par lui. C'étaient Madame de Nancre et Mademoiselle de Séry impatiente, dit Saint-Simon, *de jouir la première de ces lauriers de la défaite*. Le duc fut très fâché, il leur fit dire de s'en retourner, qu'il ne les verrait point. Etre venues pour rien de Paris à Grenoble, elles ne purent souffrir l'affront, et elles attendirent. Elles firent bien, le duc ne put savoir sa maîtresse si près de lui et lui tenir rigueur. « Sur les sept ou huit heures du soir, les « affaires du jour vidées, il ferma ses portes, s'enfonça dans « son appartement, et par les derrières d'un escalier dérobé « arrivèrent les femelles et soupèrent avec lui et deux ou trois « de leurs plus familiers ». Ce voyage ridicule fit grand bruit, le public murmura, les envieux (parmi lesquels se signalèrent le duc et la duchesse du Maine) furent contents de l'occasion de rompre un silence supporté sans grâce jusque-là.

Bientôt après le duc d'Orléans partit pour conquérir son royaume au duc d'Anjou. Après la prise de Lérida, sa popula-

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



Additional faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

rite fut immense. Tout Paris, pour Rodrigue, eut les yeux de Chimène, et la bourgeoisie chanta :

Pour vous tous les cœurs de Paris  
Ressemblent à celui de Séry  
Que votre absence désespère  
Lère, la lère, lanlère  
Lère, la la lèrida.

On dit que ce brillant écho déplut à Madame de Maintenon, qui transféra dès lors sur le fils les sentiments affectueux qu'elle portait à la mère. Les cancans les plus stupides circulaient à la cour et à la ville : que le duc voulait supplanter le duc d'Anjou et lui succéder sur le trône d'Espagne, ou bien qu'il essayait d'empoisonner sa femme pour épouser la Séry, disaient les uns, la veuve de l'empereur Charles II, assuraient les autres. Une violente colique qu'eut la duchesse — toujours d'après Saint-Simon — fit dire que tous ces physiciens et magnétiseurs qu'il hantait ne lui servaient qu'à préparer des philtres mystérieux ou de sombres envoutements... La duchesse se remit en trois jours, mais on avait évoqué la fin dramatique d'Henriette d'Angleterre : Madame se meurt... Bien entendu la rumeur ne ménageait pas Mlle de Séry. Le bruit courut qu'après les hypnotiseurs et les magiciens, elle fréquentait le pire pour en apprendre des secrets amoureux propres à retenir son illustre amant. On blâma la fastueuse décoration qu'elle demanda à Coypel, le peintre ami du prince (1), pour son hôtel de la rue des Bons-Enfants (2).

Saint-Simon aime peu ses contemporains, mais il aimait profondément ses rares élus. Il sentit que la mauvaise fortune venait pour la pauvre fille. Il ne voulut pas qu'elle entraînaît le duc dans son malheur et il résolut de les séparer.

Le jour de l'an 1710, le duc d'Orléans offrit un dîner à Saint-

---

(1) Il fit avec lui les images de *Daphnis et Chloë*.

(2) Le grand salon comportait une magnifique décoration de stucs dorés avec un plafond en coupole représentant le triomphe de l'amour sur les dieux. Encore intact il y a cinq ans, il a été démoli avec l'hôtel pour l'agrandissement de la Banque de France. La nouvelle rue du Colonel-Driant passe sur l'emplacement. Cette fois Mars et Plutus sont vainqueurs de l'amour.

of the ...

... of the ...



... of the ...

... of the ...

Cloud à son oncle l'électeur de Bavière (1). Mme d'Argenton y était avec toutes ses amies ; elle fut la reine de ce souper, très brillant et très licencieux ; jamais le prince n'avait été plus aimable, plus empressé auprès d'elle. Louis XIV, informé de ces agapes s'en montra fort courroucé ; dès le lendemain matin, Saint-Simon informé courut chez le duc d'Orléans et lui fit une mercuriale qui tient soixante-dix pages des *Mémoires*. La morale et la raison d'état qu'il fit valoir furent-elles les seuls arguments, ou bien révéla-t-il encore au futur régent les affreuses intrigues dont on chargeait sa maîtresse ? Toujours est-il que le soir même toute la cour ne retentissait que d'un bruit : Mlle de Séry est congédiée ! Mlle de Séry s'en va !

En réalité, le 3 janvier au soir la malheureuse n'était pas encore partie, mais la rumeur publique l'avait instruite de sa disgrâce et elle attendait dans une mortelle anxiété l'indication de son exil.

Philippe d'Orléans, désireux de rentrer dans les bonnes grâces de son oncle, était allé d'abord faire sa paix avec Mme de Maintenon. Elle lui ouvrit tout grands les deux bras et il fut convenu, avec l'assentiment du Roi, que Mlle de Séry serait fort bien traitée, sans lettre de cachet ni rien de semblable, qu'elle pourrait se retirer dans un couvent, dans une terre ou dans une ville, telle qu'elle la voudrait choisir, sans même être astreinte de demeurer en un même lieu. Le duc eut la mission d'informer la duchesse. Il ne fallait qu'un ambassadeur pour porter la ciguë ; Mme de Maintenon songea fort officieusement à Mme de Ventadour, « qu'elle aimait fort pour la piété et la vertu sincères dans lesquelles elle s'était rangée après le dérèglement de ses jeunes ans ». Maîtresse renvoyée de Louis XIV, étant déjà passée par où en était Mlle de Séry, elle possédait toute l'expérience et le tact voulu pour se charger de l'affaire. Saint-Simon rapporte gravement l'entrevue de Mme de Maintenon arrangeant avec une ancienne maîtresse du Roi la rupture du duc d'Orléans ! Après tout Mme de Ventadour devait bien ça à Mlle de Séry ; c'était sa cousine et

---

(1) L'oncle n'avait rien à reprocher au neveu ; il était accompagné non pas de l'électrice, mais de sa maîtresse M<sup>me</sup> d'Arco avec qui il avait fait le voyage de Paris.



c'était elle qui lui avait fait quitter les calmes campagnes de Pont-Sainte-Maxence et de Liancourt pour venir auprès de la Palatine.

L'austère Mme de Ventadour n'alia pourtant pas rue des Bons-Enfants, et ce fut son amie, la douce et bonne Mme de Chausseraye, qui dut annoncer à la malheureuse que le duc lui assurerait quarante mille livres de rente, dont presque tout le fond appartiendrait à leur fils légitimé. Il lui laissait tous ses biens, meubles, argenteries et pierreries estimés quatre cent mille livres, et il se chargeait de toutes ses dettes jusqu'au jour de la rupture (1). Il y eut des larmes, prières, et sur la demande qui lui fut faite de l'endroit où elle pensait se retirer, Mlle de Séry désigna Gomerfontaine où elle avait été élevée et où sa tante portait le voile. Mme de Chausseraye vint rendre compte de sa mission ; au seul nom de Gomerfontaine, Mme de Maintenon se fâcha. Elle aimait l'abbesse et l'abbaye, où elle avait envoyé des filles de Saint-Cyr. Elle avait des desseins dessus et le motif du refus était des plus humiliants : les filles de ce couvent, dit Dangeau, étaient sous la protection particulière de Mme de Maintenon, et elle jugea qu'on ne pouvait admettre parmi elles une telle pensionnaire, qui n'était propre qu'à les gêner !

Ce refus faillit tout briser ; le duc s'échauffa, il voulut aller consoler la pauvre disgraciée. Saint-Simon le retint, il s'entremisit encore une fois, et Louis XIV, intervenant avec une douceur inhabituelle en faveur de son neveu, décida que Mlle de Séry pourrait se retirer où elle voudrait, le seul Gomerfontaine excepté. Mme de Chausseraye retourna rue des Bons-Enfants ; la Séry n'y était pas, elle soupait et jouait gaiement chez le prince de Rohan ! Le lendemain, l'hôtel de la rue des Bons-Enfants était à vendre. Tout Paris s'y pressa pour voir le beau plafond de Coypel, « digne du festin de Raphaël à Rome ». Le 5, l'hôtel était vendu. Le 7, Mme

---

(1) Elles s'élevaient, dit Saint-Simon, « à deux millions, et je trouvai la libéralité prodigieuse, mais en la louant ; il ne s'agissait pas de pouvoir dire autrement. Quelque grand prince qu'il fût, une telle brèche devait le rendre sage ». Dangeau, plus posé et souvent mieux informé, évalue ces mêmes dettes à moins de cent mille francs !



d'Argenton regagnait sa « province perdue », c'est-à-dire le château de Brenouille qu'elle avait quitté depuis dix ans. Entre un père malade, une mère dévote, un oncle vieux garçon, Mlle de Séry mourut-elle de désespoir et de douleur ? vécut-elle de souvenirs ? s'adonna-t-elle à la piété ? mon Dieu, non ; elle prit tout simplement un amant, et tant qu'à faire — il ne s'agissait plus cette fois d'affaires d'État ni de provinces — elle le prit joli garçon. L'heureux mortel se nommait le chevalier d'Oppède ; il n'avait pas un sou, mais fort bonne mine ; c'était le neveu du cardinal de Forbin, évêque de Beauvais. Ils se rencontrèrent peut-être près de Pont-Sainte-Maxence, à Saintines, où les cousins du chevalier étaient seigneurs.

Des querelles d'intérêt avec les Grignan n'ont pas mis le cardinal de Forbin-Janson dans les petits papiers de la *divine marquise*. Encore qu'elle ne soit point mauvaise langue, elle ne laisse pas de charger la mémoire du prélat. Il faut reconnaître qu'il fit la morale à son neveu comme un évêque et comme un oncle. Il lui représenta le scandale de sa conduite et il intervint auprès de la belle pour lui faire accommoder le souci de ses plaisirs avec celui de son salut. Mme de Sévigné n'était plus, mais le cardinal avait encore quelques ennemis qui allèrent imaginer que ce jeune homme, cousu de dettes, faisait un mariage d'argent, et que son oncle avait vu d'assez bon œil les libéralités du duc d'Orléans entrer dans sa famille, fût-ce au prix d'une alliance qui prêtait à médire. Le beau chevalier quitta l'armée ; l'acte de mariage lui reconnut toutes sortes d'avantages qu'il ne méritait guère ; il traitait durement sa femme et la battait. Lorsque la mort de l'oncle célibataire, Louis Le Bel, rendit ses nièces dames de tout le domaine, une vente (1) ne tarda pas à intervenir qui fut peut-être motivée par des embarras d'argent. Les deux époux partirent pour le Dauphiné ; leur union lamentable, heureusement sans enfants, prit fin le 9 novembre 1717 par un coup d'épée dont le che-

---

(1) Le 17 mars 1714, à Marie-Anne Festard de Beaucourt, comtesse de Verderonne, dame de Rieux. Hommage est rendu par elle le 23 octobre 1726 au duc de Bourbon, comme seigneur de Creil, pour les fiefs et seigneurie de Brenouille.

Notes de M. Laurain et archives de Chantilly.



valier de Barrère traversa la poitrine de M. d'Oppède, dans un duel à quatre témoins. La veuve se retira définitivement à Pont-Sainte-Maxence, où le silence serait complet sur son veuvage si l'aigre voix de Saint-Simon ne venait nous assurer qu'il fut troublé par la figure trop avenante du jeune chevalier des Alleurs, qui n'avait pas seize ans, « mais qui était d'une discrétion au-dessus de son âge ». Puis on ne sait plus rien d'elle, si ce n'est qu'elle mourut le 4 mars 1748; elle avait soixante-sept ans.

JEAN VERGNET-RUIZ.

---

---

#### BIBLIOGRAPHIE

---

- BOISJOURDAIN (DE). *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques de M. de B.* Paris 1807. 3 vol. in-8°.
- LA MOTHE, dit DE LA HONN. *La vie de Philippe d'Orléans.* Londres 1736. 2 vol. in-12.
- LESCURE. *Les maîtresses du Régent.* Paris. Dentu 1860.
- Mémoires de Maurepas.*
- Mémoires de la Régence.* La Haye 1729. 2 vol in-12.
- Correspondance de la Palatine.*
- Mémoires de Saint-Simon.*
-

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible text line.



Faint, illegible text block in the middle of the page, possibly a main body of text or a list.

Faint, illegible text line at the bottom of the page.



